

Règlement particulier du Tournoi jeune 2025 de Who's Bad Paris
Quatrième étape du circuit jeune de Paris – Poussin/Benjamin/Minime/Cadet
Simple et Doubles

Samedi 1er et dimanche 2 février 2025
au Gymnase Lippmann

36 rue Msitlav Rostropovich – 75017 Paris

ARTICLE 1. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement à la compétition. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2. Cette compétition se déroule selon les règlements de la FFBaD, du circuit départemental Jeune du Comité Départemental de Badminton de Paris et ce règlement particulier. Elle est autorisée sous le n° (en cours) et porte le n° de dossier 2402728.

ARTICLE 3. Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre Patrick LEMERY. Ses décisions sont sans appel.
Le GEO de la compétition est Sophia Hadjiat.

ARTICLE 4. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés dans un club du Comité Départemental 75 autorisés à jouer en catégorie Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition. Les joueurs doivent être licenciés au plus tard le jour du tirage au sort.

ARTICLE 5. Les disciplines proposées sont : le simple homme et le simple dame et le double hommes et dames. Le double est ouvert uniquement aux minimes et aux cadets.

La compétition se déroulera sous forme de poules, suivies par un tableau d'élimination directe. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être mis en place des poules de 3 à 6 joueurs.

ARTICLE 6. La compétition se déroulera :

- **le samedi 1^{er} février 2025 de 09h00 à 21h00 : Simples Poussins et Minimes – Doubles Cadets.**
- **le dimanche 2 février de 08h30 à 18h00 : Simples Benjamins et Cadets – Doubles Minimes.**

Le samedi : les poussins doivent être disponible de 8H30 à 15H00, les minimes et cadets à partir de 13H00.

Le dimanche, toutes les catégories doivent être disponibles de 8H00 à 18H00.

Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

ARTICLE 7.

En simple : Les joueurs sont répartis en 2 à 3 divisions selon le nombre d'inscrits par catégorie :

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est :

- Inférieur à 4 : le tableau est supprimé,
- Entre 4 et 8 : une seule division sera proposée (Excellence),
- Entre 9 et 24 : 2 divisions seront proposées (Excellence et Honneur),
- Supérieur à 24 : 3 divisions seront proposées (Excellence, Honneur et Initiation).

Au-delà de 36 inscrits dans un tableau, une liste d'attente sera constituée.

En Double : une seule division est ouverte en Doubles Hommes Minimes et Cadets ainsi qu'en Doubles Dames Minimes et Cadets ;

Au-delà de 12 paires inscrites dans un tableau, une liste d'attente sera constituée.

Le classement maximum pour s'inscrire est D7.

Le nombre de joueurs ne doit pas dépasser 150, et le nombre de matchs joués 270.

ARTICLE 8. Les surclassements dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure sont autorisés pour cette compétition. Par exemple, un Minibad peut jouer en Poussin et un Poussin en Benjamin, mais un Poussin ne peut pas jouer en Minime. Le club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur. Un joueur s'inscrivant dans 2 tableaux ne peut jouer que dans une seule catégorie d'âge.

ARTICLE 9. Les droits d'engagement sont de **10 € par joueur pour un tableau et 13 euros pour 2 tableaux**. Le paiement est exigé au moment de l'inscription.

ARTICLE 10. Les inscriptions doivent se faire sur Badnet. <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=28194>

Les inscriptions devront être réalisées exclusivement par les responsables de club.

Les inscriptions se font en mode standard. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires.

ARTICLE 11. La date limite des inscriptions est fixée au **1^{er} janvier 2025**. La confection des tableaux est fixée au **18 janvier 2025**. Le CPPH du **16 janvier 2025** sera pris en compte pour la désignation des têtes de série.

ARTICLE 12 : Tout joueur devenant indisponible à la date du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais par mail à sophia.hadjiat.bad@gmail.com. Tout forfait après le tirage au sort devra être justifié auprès de la LIFB par courrier ou par mail à forfait@lifb.org dans les 5 jours suivant le tournoi.

Lorsqu'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, le club du partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite ou non maintenir sa participation dans les 72 heures. En cas d'absence de réponse dans les délais, la paire sera retirée du tableau. En cas de maintien, le club du joueur peut proposer un remplaçant, sinon l'organisateur essaie dans la mesure du possible de compléter la paire.

ARTICLE 13. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels et les conseillers. La règle de conseil entre les échanges s'applique à toutes les catégories.

ARTICLE 14. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'erreurs d'inscription du fait du club, seront supportées par le club en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès de l'organisateur ou du juge arbitre.

ARTICLE 15. Les horaires des matchs seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 30 minutes avant l'heure prévisionnelle de leurs matchs.

Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

ARTICLE 16. Les joueurs auront droit à 4 minutes « d'échauffement » à partir du moment où leur match a été annoncé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match. Le temps de repos entre 2 matchs sera au minimum de 20 minutes.

ARTICLE 17. Une tenue de badminton conforme à la réglementation en vigueur est exigée.

ARTICLE 18. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

ARTICLE 19. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont le volant plume Yonex AS 20 et le volant plastique Yonex Mavis 500. Ces volants seront en vente sur place.

Les volants seront fournis pour les finales. Pour rappel : si un match oppose 2 joueurs /paires P ou NC, le volant plastique est prioritaire.

ARTICLE 20. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, ce qui implique que les joueurs aient une connaissance du comptage des points. Il pourra être proposé aux joueurs ne participant pas à la compétition ou à des personnes présentes d'officier comme Arbitre ou Juge de ligne.

ARTICLE 21. Les vainqueurs et les finalistes de chaque tableau seront récompensés en fin de tableau.

ARTICLE 22. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

ARTICLE 23. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

ARTICLE 24 : Mesures sanitaires

Le tournoi se déroulera dans le respect des règles gouvernementales et locales en vigueur relatives à l'organisation des événements sportifs le jour de la compétition.